



Publié le :

N° 333/2015

Le Maire de la Ville d'Orange,

Contrat de Prestation

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 30,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°134/2014 en date du 10 Avril 2014 parvenue en Préfecture le 11 Avril 2014 portant délégation d'attributions dudit conseil municipal au Député-Maire
Considérant qu'il est nécessaire de conclure un contrat de prestation avec l'association "Les Pistons de l'Arba" pour l'animation musicale de la bodega géante "AFTER BAC" le vendredi 3 juillet 2015 dans le centre ville d'Orange.

- D E C I D E -

- Article 1er** de conclure avec l'association LES PISTONS DE L'ARBA représentée par Monsieur Christophe OFFNER, en sa qualité de président de l'association, demeurant 47 allée des Liserons 84130 LE PONTET, un contrat de prestation pour l'animation musicale qui se déroulera dans le cadre de la manifestation "AFTER BAC", le vendredi 3 juillet 2015 dans le centre ville d'Orange.
- Article 2** de préciser que la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêtée à la somme de 650 Euros, (Six Cent Cinquante Euros T.T.C.) qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget, fonction 024 nature 6232.
- Article 3** de préciser que les frais de restauration seront à la charge de la ville.
- Article 4** la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois
- Article 5** la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Orange, le 18 Juin 2015**Le Député-Maire,****Jacques BOMPARD**